

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Franck MONGE)

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Olivier TOURENG (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, René ESTEOLLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Présidents invités permanents : CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, **CCCPS :** M. Denis BENOIT,

Département : Mmes Audrey BONNEFOY, Nathalie LESAFFRE

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, David ARNAUD,

CCD : M. Dominique JOUBERT (suppléant) ; M. Alain BONNARD (suppléant)

CCVD : Mmes Sara FREY, Rachel ROSSIGNOL

Cabinet ESPELIA : Sébastien LOUCHE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Philippe CHAVE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

Autres excusés :

Trésorerie de Crest : Mme Véronique MAZEYRAT-PASQUIER, Inspecteur des finances publiques à la trésorerie de Crest

Président.es invité.es permanent.es : **CCD :** M. Alain MATHERON, **CD26 :** Marie-Pierre Mouton

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 9 juin 2021
- ELECTION
 - Election du 3^e VP issu du Département de la Drôme et siégeant au bureau du SMRD
- BUDGET
 - Programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025 et Participations statutaires, délibération de principe
- PERSONNEL
 - Adhésion convention unique pôle santé et sécurité au travail
 - Création d'un poste d'ingénieur, chargé de mission révision et déploiement du SAGE – *régularisation poste C. PETITJEAN*
 - Création d'un poste de technicien, animateur terrain gestion quantitative et adaptation au changement climatique
 - Création d'un poste d'animation du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)
- SAGE/OBSERVATOIRE
 - Demande d'aide et lancement de l'étude prospective pour l'adaptation des usages au changement climatique « DROME 2050 »)
- QUESTIONS DIVERSES

Après avoir constaté que le quorum est largement atteint, le Président propose un tour de table de présentation. Il souhaite la bienvenue à MM. Éric PHELIPPEAU et Daniel GILLES nouveaux élus du Département au SMRD. En préambule à l'ouverture de la séance, G. CROZIER rappelle la compétence GEMAPI, notamment la lutte pour la protection des populations contre les inondations qui incite le SMRD à s'engager pour le compte des intercommunalités, et le maintien du bon état écologique des milieux, le tout sur fond de changement climatique. Il explique que le syndicat va devoir piloter les projets de territoire attendus pour répondre aux politiques « supra » réglementaires de gestion de l'eau et articuler les politiques locales et leurs objectifs qui impliquent de mettre les finances en adéquation. Le Bureau du SMRD a souhaité que le travail se réalise en toute transparence comme cela a été le cas lors des précédentes participations statutaires en invitant systématiquement les Présidents et Directeurs des collectivités membres.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2021

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. ELECTION

Après avoir demandé à l'assemblée la possibilité de voter à main levée, le Président fait procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-président du SMRD.

La candidature de M. CHARMET est proposée par M. E. PHELIPPEAU, Conseiller départemental.

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. CHARMET est élue à l'unanimité au premier tour.

Elle tient à remercier E. PHELIPPEAU ainsi que le Conseil départemental de leur confiance. Les chantiers engagés lors de son précédent mandat au SMRD ont été nombreux et il lui tient à cœur de poursuivre l'aventure.

Le Département, partenaire, est à l'écoute et soutient les projets du SMRD conclut G. CROZIER.

III. BUDGET

Programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025 et Participations statutaires, délibération de principe

C. FERMOND et S. LOUCHE du Cabinet ESPELIA présentent ce dossier conjointement sur la base de diaporamas.

La méthode est rappelée par C. FERMOND qui précise que la concertation s'est déroulée en Bureau du SMRD élargi aux Présidents et Directeurs de ses membres. Les participations statutaires actuelles ont été votées au départ pour 3 ans (2018-2020) et se poursuivent sur 2021 pour la 4^{ème} année. Pour pouvoir les réviser, deux éléments ont été nécessaires : effectuer le bilan de ces 4 années de GEMAPI et connaître les objectifs pour les années à venir. Quelle trajectoire souhaite-t-on donner au SMRD ? De la planification pluriannuelle d'investissements (PPI) 2021-2025 découleront les nouvelles participations statutaires.

La méthode et le planning, l'ambition de la PPI et la prospective budgétaire sont abordés.

C. FERMOND présente le contenu du programme d'intervention pour les prochaines années. Elle rappelle le fonctionnement et les objectifs à atteindre par carte : Carte 1, GEMAPI Hors digues ; carte 2, GEMAPI digues et carte 3, SAGE et Observatoire. Elle donne également les conséquences de ne pas faire certaines actions.

Compétences	Objectifs	Conséquences de ne pas faire
Carte 1 : GEMAPI hors digues - milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> o Atteindre le bon état écologique demandé par le SDAGE et mettre en œuvre le Programme de mesure sur le volet morphologie (compétence du SMRD) o Restaurer la continuité écologique sur les ouvrages Liste2 d'ici 2023 et en particulier pour les ouvrages communaux o Résorber les décharges Pontaix 	<ul style="list-style-type: none"> o Perte de confiance et de financement de la part des partenaires financiers (AERMC, CD26 et Etat) o Dégradation des milieux et perte de leurs services rendus déjà menacés par le changement climatique o Augmentation des risques inondation et érosion

	<p>Vercheny via le Plan de relance</p> <ul style="list-style-type: none"> o Limiter le risque inondation (hors système d'endiguement) en disposant d'un PAPI pour l'animation et le financement du SMRD et des autres collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> o Dégradation de la ressource en eau o Responsabilité morale de ne pas poursuivre les efforts menés depuis 30 ans sur notre BV
<p>Carte 2 : GEMAPI digues - opérations de prévention contre les inondations</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Déposer les demandes d'autorisation pour les ouvrages de classe B et C retenus o Gérer, entretenir et réparer les ouvrages autorisés sachant que la responsabilité juridique du SMRD est engagée par le transfert de compétence. o Déclencher le levier financier du PAPI. <p>NB : demandes d'autorisation pour les ouvrages de classe A ont bien été déposées avant le 30/06/21</p> <p>Les marges de manœuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Obtenir 40% d'aide pour les ouvrages Drôme concernés par des PPRi prescrits mais non approuvés o Recherche d'autres partenaires financiers (SNCF...) 	<ul style="list-style-type: none"> o En terme de travaux, accepter de rester à des niveaux de protection bas (ex Livron Q2 aujourd'hui) o Etaler les travaux urgents sur 10 ans (2 PPI) : classer les priorités 1 entre elles sachant que d'autres travaux devront être réalisés sur d'autres secteurs ensuite
<p>Carte 3 : hors GEMAPI - SAGE, observatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Fournir des moyens pour une politique de l'eau ambitieuse sur le territoire o Assurer une concertation efficace avec tous les acteurs o Renforcer l'intégration de la préservation des milieux et de la ressource en eau dans les politiques du territoire o Améliorer le déploiement et la mise en œuvre du SAGE sur le territoire dans un contexte de changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> o Rompre la dynamique SAGE en place depuis 30 ans sur le territoire o Une aide à la décision limitée pour faire face au défi du changement climatique

C. FERMOND précise que les profils de baignade n'y sont pas intégrés car hors compétence.

G. CROZIER explique le besoin de renforcement des moyens du syndicat, en particulier avec un poste d'animateur PAPI qui devra trouver des subventions rapidement. Ce sujet a été abordé avec l'ensemble de nos partenaires, notamment avec les EPCI. Puis, d'ici un ou deux ans dès lors que les systèmes d'endiguement seront autorisés, avec un poste de technicien ouvrage. Un autre poste est également identifié pour mobiliser les acteurs aux économies d'eau et ce poste est très bien financé par l'AERMC.

A la suite de cette présentation, G. CROZIER ouvre le débat.

G. CHAREYRON demande quels sont les cours d'eau en dérogation.

Au niveau du SDAGE, le bon état des cours d'eau est supposé être atteint en 2027, répond C. FERMOND. Des diagnostics devront être réalisés avant toute intervention : s'agit-il de problèmes morphologiques ? qualitatifs ? Il faut bien s'assurer que toute démarche autour de la rivière soit communiquée à la population. Un budget a été fléché sur la communication générale et sur la connaissance des risques d'inondation.

Au niveau de la responsabilité juridique, G. CROZIER explique que les élus devront s'engager sur la protection. Mais comme rien n'a été réalisé depuis des dizaines d'années, la communication des citoyens est essentielle. Malgré l'importance des sommes à investir, la protection de tous les citoyens ne pourra être prise en compte. En effet, les travaux sur les digues sont très peu financés et la taxation a ses limites. La prochaine PPI va porter sur les digues prioritaires à restaurer situées à Livron, Crest et Pontaix. Aujourd'hui, la proposition est d'autoriser 100% des systèmes d'endiguement en priorités 1 et 2 à court terme sur la Drôme mais cela ne représente pas la totalité du linéaire classable. Sur notre territoire, les

PPRI ont été prescrits mais n'ont pas été approuvés faute de moyens de l'Etat. Une marge de manœuvre politique est à aller quérir auprès de Mmes la Préfète et Sous-préfète afin d'obtenir un taux d'aide à hauteur de 40%, car les prochains investissements ne seront pas neutres. D'autres partenariats financiers devront être trouvés comme la SNCF par exemple. Dans l'hypothèse d'une crue décennale, on peut s'engager à ce qu'il n'y ait pas de dégâts. Pour connaître les travaux à réaliser, le niveau de crue sur lequel le SMRD s'engagera devra être fixé et prescrit dans l'arrêté préfectoral qui autorisera l'ouvrage. En cas de crue supérieure, notre responsabilité ne pourra pas être engagée.

P. LESPETS évoque le mauvais état de la digue de Livron et la société d'autoroutes est inquiète. S'il y avait rupture de digue même côté Lorient, cela engendrerait une longue fermeture de l'autoroute. Le projet de déviation, qui y est collé à cet autoroute, serait menacé également. Les porteurs de ces projets doivent impérativement être sollicités. Pour la mise en œuvre de la déviation, il rappelle la participation des collectivités, et de l'Etat à hauteur de 50%, et la DREAL qui a forcé la vente des graviers pour la sous-couche de la route à raison de 5 à 6€/m³. Il ne faudrait pas retomber dans ce piège-là.

S. LOUCHE présente le volume des prévisions 2021-2025. Le programme tel que finalisé représente une liste d'opérations qui totalise 18,7M€ TTC, déduction des subventions et du FCTVA ; il reste à charge du syndicat et de ses membres 7,5M€. Ce qui diffère du programme précédent, c'est le volume d'interventions sur le volet GEMAPI et digues, moins bien subventionné. Il est impératif de construire une PPI cohérente avec le dimensionnement des moyens humains.

E. PHELIPPEAU souligne que l'on augmente les effectifs alors que les investissements baissent, ce qui n'est pas très vendeur auprès des nouveaux membres du comité syndical.

L'objectif est bien de faire et le tableau présenté explique la raison pour laquelle, en 2018, le volume de contributions était de 520 000€, répond S. LOUCHE, alors qu'aujourd'hui il passe à 1,2M€. L'une des raisons pour laquelle les objectifs de la programmation 2018-2021 n'ont pas été réalisés est le manque de moyens humains. Pour assumer ces actions et compétences, le SMRD ne peut rester à effectif constant. Tout cela a bien été quantifié.

G. CROZIER donne la parole aux présidents des intercommunalités.

Ce projet est ambitieux pour la protection des biens mais surtout des populations, estime D. BENOIT, et diffère par la référence aux digues, ce qui participe grandement à GEMAPI. Ambitieux également par la poursuite de la protection des milieux aquatiques.

J. SERRET s'associe à cette intervention. Il va falloir passer cette programmation en réunion budgétaire des EPCI. Pour autant, il se questionne sur la période 2025-2030 en matière de taux d'emprunt et d'intérêts. On ne maîtrise pas le monde de demain. Il convient donc d'être prudent. Raisonner sur 10 ans, voire plus, le laisse perplexe.

Il est certain, assure S. LOUCHE, que cette période contient plus d'aléas que sur la période 2021-2025. Mais il a semblé très important de pouvoir se projeter au-delà de l'exécution de la PPI. L'erreur aurait été de ne pas se poser la question du futur. On a essayé de trouver le juste équilibre entre l'autofinancement et l'emprunt. Ce qui n'était pas le cas pour la PPI précédente. L'appel à la vigilance est bien entendu.

O. TOURRENG partage la prudence de J. SERRET. Plus les prévisions sont lointaines, moins elles sont fiables. Ce qui compte est de franchir le pas de 2025 et d'être au rendez-vous avec la taxe GEMAPI et que les concitoyens soient informés.

Force est de constater, ajoute G. CROZIER, que la communication va être importante et de façon pertinente mais le citoyen n'a pas la même lecture que les élus. L'intérêt général est primordial.

P. BAUDIN rappelle le faible niveau de protection (Q2 à Q3 voire Q5) sur certains tronçons de digues. Par ailleurs, l'évènement exceptionnel n'est pas maîtrisé et pourrait entraîner soit de nouvelles décharges, soit des ruptures de digues à des endroits non répertoriés.

R. ARNAUD ne comprend pas le mixage entre l'autofinancement et l'emprunt à un moment où l'argent ne coûte rien. Rembourser maintenant signifie quasiment sans intérêt donc une plus grande capacité d'emprunt.

S. LOUCHE indique que ce qui est proposé est un montant de contribution identique sur toute la période. Le travail effectué avec le SMRD, indique J.L. DUPAIGNE, porte aussi sur 2026 avec autant d'investissements à réaliser pour les digues. Il faut donc être capable de rembourser les emprunts que l'on fait pour que, dans la PPI suivante, il soit possible d'emprunter à nouveau. Il faut donc moins emprunter aujourd'hui.

F. TRON a un peu de mal avec 'l'argent qui ne coûte rien'. Le système bancaire a un bon système de rentabilité. La perspective de dépenser de l'argent public sans savoir rembourser signifierait mettre en péril le taux de capacité de remboursement. Par ailleurs, nous n'aurions pas la capacité humaine ni technique d'effectuer tous les travaux en même temps.

J. LADEGAILLERIE demande pourquoi on ne ferait pas une augmentation progressive de la cotisation. Si on empruntait plus on pourrait aussi faire plus en recrutant plus. Le soucis c'est la lenteur de l'Etat qui freine nos investissements.

G. CROZIER explique que la projection proposée permet de moins emprunter au début mais surtout d'éviter de rediscuter des cotisations chaque année, travail qui serait trop chronophage. Il clôt cette partie du débat et soumet le projet de délibération au vote.

Après lecture du projet de délibération, le Comité syndical, à la majorité moins 2 abstentions, valide le rapport de présentation qui décrit la programmation pluriannuelle d'investissements et les recrutements nécessaires pour sa mise en œuvre ; le principe d'une contribution des membres s'élevant à 1.200.000€ par an pour la période 2022-2025 ; la répartition indicative par carte telle que présentée qui servira de cadre aux appels de contributions annuels ; dit qu'un bilan financier de consommation des contributions par carte sera réalisé annuellement et que les contributions pourront être réexaminées à partir de 2026 à l'issue d'un bilan financier d'exécution de la PPI.

G. CROZIER déclare le moment important et remercie l'assemblée de la confiance accordée pour cette mise en œuvre. Un énorme challenge attend le SMRD et il se dit fier de travailler avec cette équipe.

DM2

C. BELBEOC'H présente la 2nde décision modificative de l'année ainsi que l'autorisation de programme n°1 concernant le lac des Freydières :

- Acquisition foncière : M. Laurens de Saillans n'a pas donné suite à l'offre de prix proposée pour l'acquisition de sa parcelle. Les crédits prévus sont donc annulés, en dépenses et en recettes à hauteur de 155K€.
- Travaux de réintégration du lac des Freydières : le chiffrage des travaux a été précisé par la maîtrise d'œuvre. Ils représenteraient 1.680K€ HT (au lieu des 1.869K€ prévus initialement). De plus, l'ensemble des autorisations nécessaires n'ayant pas été obtenues dans les temps, le chantier ne pourra pas démarrer en 2021. Il convient d'annuler les crédits en dépenses et recettes pour l'année et de les reporter après ajustement en totalité sur 2022. L'AP1 sera revu en conséquence.
- Travaux passerelle Die sur la Meyrosse : la réalisation de la passerelle de Die a nécessité un avenant financier pour intégrer une augmentation des coûts d'approvisionnement. Cet avenant de 890€ nécessite d'être intégré au budget en dépenses et recettes au chapitre 458(1-2)4.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée valide, à l'unanimité cette décision modificative n°2 et l'actualisation de l'AP1 Lac des Freydières.

IV. PERSONNEL

Adhésion convention unique pôle santé et sécurité au travail

Comme ce doit être le cas pour les communes et les EPCI, C. BELBEOC'H indique que le centre de gestion de la Drôme se réorganise et propose d'adhérer à une convention en santé et sécurité au travail. La convention proposée donne lieu à une prise en charge globale et pluridisciplinaire des situations de travail. Son adhésion permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022.

Création d'un poste d'ingénieur/attaché, chargé de mission révision et déploiement du SAGE

C. FERMOND rappelle que le poste a été ouvert à 50% par délibération du 26 septembre 2018 et est occupé aujourd'hui par Claire PETITJEAN. L'objectif est d'ouvrir le poste à 100% pour couvrir les besoins de développement du SAGE à compter du 1^{er} janvier 2022.

P. LESPETS tient à remercier D. ARNAUD et C. PETITJEAN de l'énorme travail accompli et sans lesquels la CLE ne pourrait exister.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de créer un emploi permanent de chargé(e) de mission pour la révision et le déploiement du SAGE, à temps complet sur le grade d'attaché ou d'ingénieur territorial – catégorie A ; dit que cet emploi pourrait toutefois être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 et que, dans ce cas, l'agent devra justifier d'un niveau de diplôme minimum Bac+5 et que son traitement sera calculé en référence à un indice de la grille indiciaire des attachés ou ingénieurs

territoriaux selon son expérience professionnelle, que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 de la collectivité.

Création d'un poste de technicien, animateur terrain gestion quantitative et adaptation au changement climatique

C. FERMOND explique que ce poste de technicien sera intégré au pôle SAGE/Observatoire. Ce technicien œuvrera, en appui au chargé de mission SAGE, pour le déploiement du SAGE et de ses actions dans le domaine de la gestion quantitative. Il mobilisera acteurs et usagers sur les volets quantité et adaptation au changement climatique.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent de technicien gestion quantitative et adaptation au changement climatique, à temps complet sur le grade technicien territorial en catégorie B.

Création d'un poste d'animation du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

G. CROZIER souligne que d'autres syndicats ont déjà mis en place une animation PAPI, le SMRD est un peu à la traîne. Aussi, il propose la création d'un emploi permanent d'animateur/animatrice PAPI à temps complet, sur le grade d'ingénieur ou d'attaché territorial – catégorie A, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'animateur/animatrice PAPI, à temps complet sur le grade d'ingénieur ou d'attaché territorial – catégorie A ; dit que cet emploi pourrait toutefois être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 et que, dans ce cas, l'agent devra justifier d'un niveau de diplôme minimum Bac+3 et que son traitement sera calculé en référence à un indice de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou ingénieurs selon son expérience professionnelle, que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

V. SAGE/OBSERVATOIRE

D. ARNAUD explique que la Commission Locale de l'Eau a décidé de revoir le planning de révision du SAGE Drôme pour que soit engagée une réflexion sur l'adaptation des usages au changement climatique avant la rédaction finale des dispositions du SAGE. Ce changement de programme de travail s'est fait en parallèle du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui a mis en exergue les effets de la modification du climat, en particulier sur les conditions hydrologiques du territoire. La CLE souhaite que soit confiée au SMRD la réalisation de cette étude dont l'objectif est de permettre l'adoption collective d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le bassin versant de la Drôme en assurant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

Après lecture du projet de délibération, l'assemblée, à l'unanimité accepte de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de la Drôme et autorise le Président à lancer la consultation pour l'étude précitée et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 conformément à la PPI 2022-2025.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants de leur écoute, clôt la séance à 21 h et les invite à partager le verre de l'amitié pour ponctuer cette dernière séance de l'année.

Pour Le Président du SMRD, *empêché*

Gérard CROZIER

Le vice-président, Pascal BAUDIN